

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 045 003 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	21
En exercice	21
Nombre de présents	16
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : (16)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle Adjoints, GLAZIK Dorothée, DELVART Vincent, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, PEEL John, BOUCLET Hervé, DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.


Ont donné procuration : (1)

CHRISTIAEN Gérard à LEPROVOST Maryse,

Absents/excusés : (4)

DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal de Wormhout. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

A cet égard, les élus ont reçu avec la note de synthèse l'état annuel 2022 des indemnités des élus municipaux.
Cet état ne fait pas l'objet de vote et de délibération.

Il s'agit d'une simple communication prescrite par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 14/04/2023



Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas

Le Maire,

DEVOS Frédéric

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 18/04/2023

et publication ou notification le : 18/04/2023

Le Maire,




DEVOS Frédéric

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas